

Art. 17 - Le ministère des affaires religieuses peut signer des contrats de sponsoring avec les établissements publics, les entreprises privées et les associations afin de couvrir les frais d'organisation du concours.

Art. 18 - Le ministre des affaires religieuses est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 21 août 2020.

Pour Contreseing
Le ministre des affaires
religieuses
Ahmed Adhoum

Le Chef du Gouvernement
Elyes Fakhfakh

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

Par décret gouvernemental n° 2020-646 du 19 août 2020.

Madame Emna Yahyaoui est nommée chargée de mission au cabinet du ministre de l'industrie et des petites et moyennes entreprises.

**MINISTERE DU TOURISME
ET DE L'ARTISANAT**

Décret gouvernemental n° 2020-647 du 21 août 2020, portant application des dispositions de l'article 4 du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-23 du 26 mai 2020, portant fixation de mesures exceptionnelles relatives aux agences de voyages dont l'activité est affectée par la propagation du Coronavirus «Covid-19».

Le Chef du Gouvernement,

Sur proposition du ministre du tourisme et de l'artisanat,

Vu la Constitution,

Vu le décret-loi n° 73-13 du 3 octobre 1973, relatif au contrôle de la gestion des établissements de tourisme, tel que modifié par la loi n° 2006-33 du 22 mai 2006 et notamment sont article 25,

Vu la loi n° 2020-19 du 12 avril 2020, habilitant le Chef du Gouvernement à prendre des décrets-lois dans l'objectif de faire face aux répercussions de la propagation du Coronavirus «Covid-19»,

Vu le décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-1 du 14 avril 2020, relatif à l'édition électronique du Journal officiel de la République tunisienne et à la fixation de la date d'entrée en vigueur des textes juridiques,

Vu le décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-23 du 26 mai 2020, portant fixation de mesures exceptionnelles relatives aux agences de voyages dont l'activité est affectée par la propagation du Coronavirus «Covid-19», notamment son article 4,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-19 du 27 février 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-156 du 22 mars 2020, portant fixation des besoins essentiels et des exigences nécessaires en vue d'assurer la continuité du fonctionnement des services vitaux, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de mise en confinement,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-208 du 2 mai 2020, portant fixation des prescriptions de confinement ciblé, tel que modifié par le décret gouvernemental n° 2020-257 du 3 mai 2020, et le décret gouvernemental n° 2020-318 du 26 mai 2020,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-58 du 8 juin 2020, portant cessation de l'application des deux décrets présidentiels relatifs au couvre-feu et à l'organisation des rassemblements,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-68 du 15 juillet 2020, relatif à l'acceptation de la démission du Chef du Gouvernement,

Vu l'avis du Tribunal administratif.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Le délai de dix jours mentionné à l'article 4 du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-23 du 26 mai 2020 susvisé, commence à courir à compter de la date de publication du présent décret gouvernemental au Journal officiel de la République tunisienne.

Art. 2 - Le ministre du tourisme et de l'artisanat est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 21 août 2020.

Le Chef du Gouvernement
Elyes Fakhfakh

Pour Contresigning
Le ministre du tourisme et
de l'artisanat
Mohamed Ali Toumi

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Par décret gouvernemental n° 2020-648 du 14 août 2020.

Monsieur Mekki Hajlaoui, maître de conférences, est nommé chargé de mission pour diriger le bureau des études, de la planification et de la programmation au cabinet du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à compter du 1^{er} juin 2020.

Par décret gouvernemental n° 2020-649 du 19 août 2020.

Monsieur Ilyes Gouissem, maître de conférences, est nommé en qualité de vice président de l'université Ez-zitouna.

Par décret gouvernemental n° 2020-650 du 14 août 2020.

Monsieur Ali Mansouri, maître de conférences, est chargé des fonctions de deuxième vice président de l'université de Gafsa.

Par décret gouvernemental n° 2020-651 du 14 août 2020.

Monsieur Mohamed Jmail, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur général du centre de recherche en numérique de Sfax pour une nouvelle période, à compter du 18 août 2018.

Par décret gouvernemental n° 2020-652 du 14 août 2020.

Monsieur Mohamed Hammami, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur général de l'institut national de recherche et d'analyse physico-chimiques pour une nouvelle période à compter du 1^{er} août 2018.

Par décret gouvernemental n° 2020-653 du 14 août 2020.

Monsieur Kamel Besbes, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur général du centre de recherche en microélectronique et nanotechnologie au technopôle de Sousse pour une nouvelle période à compter du 18 août 2018.

Par décret gouvernemental n° 2020-654 du 14 août 2020.

Monsieur Fathi Zagrouba, professeur de l'enseignement supérieur, est nommé directeur général de la cité des sciences à Tunis à compter du 1^{er} juin 2020.

Par décret gouvernemental n° 2020-655 du 14 août 2020.

Monsieur Taher Khir, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur général des études technologiques au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à compter du 1^{er} juin 2020.

Par décret gouvernemental n° 2020-656 du 14 août 2020.

Monsieur Ezzeddine Srasra, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur général du centre national des sciences des matériaux au technopôle de Borj Cedria.

Par décret gouvernemental n° 2020-657 du 14 août 2020.

Monsieur Mohamed Chtioui, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur général du centre de recherches et des études pour le dialogue des civilisations et des religions comparées de Sousse à compter du 30 décembre 2018.